

INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE Epreuves 2022 et 2023

Candidats individuels et CNED scolaires
résidant dans l'académie d'Aix-Marseille

ATTENTION : L'inscription au CNED ne vaut pas inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat. Vous devez donc vous inscrire sur CYCLADES sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet
du **samedi 20 novembre 2021 à 8h au jeudi 9 décembre à 18h**

Nota bene : Les demandes d'aménagements d'examen pour les candidats en situation de handicap doivent être déposées sur AMEX le 9 décembre 2021 dernier délai (cf rubrique aménagements d'examens sur le site de l'académie d'Aix-Marseille)

Elles doivent être effectuées sur le site du Rectorat d'Aix-Marseille à l'adresse suivante <http://www.ac-aix-marseille.fr> rubrique « Examens et concours », Inscriptions puis inscriptions aux épreuves

anticipées pour les candidats individuels sur :



ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Pour toutes questions relatives à votre inscription, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse bac2021@ac-aix-marseille.fr en précisant votre NOM PRENOM et statut (individuel ou Cned scolaire) et EA 2022

Autres contacts :

- **Candidats individuels** : Mme Anne-Laure GUYOT 04 42 91 71 87
annelaure.guyot@ac-aix-marseille.fr
- **Candidats CNED scolaire** : Mme Nadine BRUN 04 42 91 71 88
nadine.brun@ac-aix-marseille.fr

PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES s'il n'en possède pas déjà un.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'identifiant est votre adresse mail.

**Ce compte lui permettra de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (confirmation d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.
Vous serez informé par mail lors de la mise à disposition des documents.**

Chaque candidat saisit les informations individuelles : des écrans informatifs le guident tout au long du processus.

- **Le candidat devra choisir son statut : individuel ou CNED Scolaire.**

Candidat CNED Scolaire : Le statut CNED scolaire est réservé aux candidats inscrits au CNED réglementé. Les candidats CNED scolaire devront sélectionner l'établissement « CNED Chasseneuil » et renseigner ensuite la zone géographique souhaitée pour la passation des épreuves.

Les candidats CNED à la carte doivent sélectionner le statut individuel.

Les candidats individuels doivent sélectionner le statut individuel et choisir la zone géographique pour la passation de certaines épreuves.

- **Le candidat devra préciser ses choix**

Pour le baccalauréat général :

- 3 spécialités parmi les 13 proposées (cf annexe n°1)
- 2 langues vivantes étrangères (ou régionales uniquement pour la langue vivante B)
- Des enseignements optionnels si besoin (cf rubrique informations aux candidats du site académique)

Pour le baccalauréat technologique :

- les 3 spécialités sont définies par le choix de la série (cf annexe n° 2)
- 2 langues vivantes étrangères (ou régionales uniquement pour la langue vivante B)
- Des enseignements optionnels si besoin (cf rubrique informations aux candidats du site académique)



Candidats CNED Scolaire :

- Les choix renseignés doivent être **identiques aux enseignements suivis par le CNED** (rang de langue, spécialités et enseignement optionnel). Un enseignement non suivi au CNED ne sera pas pris en compte au niveau de l'inscription.
- Spécialité non poursuivie en classe de terminale : le choix sera effectué par Cyclades au cours du 3^e trimestre de l'année de première. **Ce choix est définitif** et ne pourra pas faire l'objet de modification entre le niveau de la classe de première et le niveau de la classe de terminale.



Candidats individuels :

Les candidats individuels doivent choisir à l'inscription le choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première.

Les deux spécialités présentées au niveau terminale seront celles qui seront portées sur le diplôme du baccalauréat.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

- **Le candidat devra choisir le calendrier de passation des épreuves**

► Forme de passage

Forme de passage *

► Qualification présentée

Qualification présentée *

- **Passage des évaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal** (pour les enseignements du tronc commun autre que le Français, les évaluations qui porteront sur le programme du cycle (1^{ère} et terminale) et pour la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} sur le programme de 1^{ère})

Le candidat sera uniquement inscrit aux épreuves de français :

► Epreuves

Epreuve(s) obligatoire(s)

T001 - Français écrit	Inscrit	Ponctuel
T002 - Français oral	Inscrit	Ponctuel

- **Passage des évaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal en plus des évaluations des épreuves ponctuelles terminales**
 - Epreuves ponctuelles en fin de classe de 1^{ère} pour les enseignements du tronc commun et de la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} sur le programme de 1^{ère} uniquement.
 - Epreuves ponctuelles en fin de classe de Terminale pour les enseignements de tronc commun avec évaluation sur le programme de terminale uniquement.

Le choix de la forme de passage des épreuves concerne l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels. **LE CHOIX EST DEFINITIF POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE TERMINAL et ne sera pas modifiable.**

A la fin de la saisie, vous devez **relire attentivement** toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription.

Je vous invite à une relecture attentive des données d'inscriptions concernant l'état civil. Celle-ci doivent être conformes à votre pièce d'identité.

Le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, merci de laisser la case vide.

L'état civil renseigné est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat.

L'adresse postale servira uniquement pour l'envoi du diplôme au 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante.

De même, les choix d'enseignements ne seront plus modifiables après la fermeture du serveur le 9 décembre à 18 heures. Ils seront définitifs pour l'ensemble du cycle terminal.

Après validation de l'inscription le récapitulatif d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES.





ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mes documents

Liste des documents publiés pour la candidature n° 01946883045 - 002

- [Confirmation d'inscription](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50
- [Demande pièces justificatives](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50

Cliquer sur le lien pour ouvrir/télécharger le document.

Si malgré votre relecture, vous relevez des erreurs, vous devez imprimer la confirmation d'inscription et la corriger en rouge et signer dans le cadre ci-dessous avant d'adresser le document à la gestionnaire précisée sur la page 1.

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux Informations qui vous concernent : vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au service des examens et concours de votre académie d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Inscription validée le mercredi 04 novembre 2020 à 14:50 (heure de Paris).

Si les renseignements contenus dans ce document sont incorrects ou incomplets, corrigez-les en ROUGE.
Le jour de l'examen, une pièce d'identité avec photographie vous sera demandée.

Les pièces justificatives :

PIÈCES JUSTIFICATIVES : LISTE À FOURNIR
ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT

Le fichier pdf
fonction de votre situation au regard des inscriptions.

détaille les pièces justificatives à fournir en



Celles-ci-seront à télé-verser dans la partie

Précisions sur la position régulière au regard du code du service national :

La copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement.



La rubrique complément d'inscription pour les candidats CNED scolaire n'est pas à remplir à ce stade de l'inscription. Le choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première sera opéré au 3^e trimestre de l'année scolaire.

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

EPREUVES ANTICIPEES DE FRANCAIS

Le récapitulatif des textes doit être adressé fin mai dans le centre d'épreuves y compris pour les candidats CNED (le centre d'épreuves est l'établissement qui figurera sur sa convocation). La date limite exacte sera indiquée sur la convocation à l'épreuve de français.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaque candidat individuel doit construire par lui-même ce récapitulatif en conformité avec les programmes de la classe de première. Il présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

CONVOCATIONS AUX EPREUVES

Vous serez avertis par mail de la mise à disposition de votre convocation dans votre espace candidat Cyclades :

- courant du mois d'avril pour l'épreuve de spécialité non poursuivie en classe de terminale et les épreuves d'évaluations communes si c'est le choix que vous avez fait.
- courant du mois de mai pour les épreuves anticipées de français (écrit et oral)

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur la convocation de chaque candidat.

Ces dates ne seront pas modifiées pour des raisons de convenance personnelle.

Les dates d'épreuves anticipées de français seront précisées sur le site académique dans le courant du mois de décembre 2021.

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

Baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/cid144185/presentation-baccalaureat-general-compter-session-2021.html>

Baccalauréat technologique : <https://eduscol.education.fr/cid144201/presentation-baccalaureat-technologique-compter-session-2021.html>

DEFINITION DES EPREUVES DE FRANÇAIS :

- Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)
Modifié par la note de service du 9 février 2021 (BOEN n° 8 du 25 février 2021)
Modifié par la note de service du 12 novembre 2021 (BOEN n° 43 du 18 novembre 2021)

DEFINITION DES EPREUVES DE SPECIALITES SUIVIES UNIQUEMENT EN CLASSE DE PREMIERE :

- **Baccalauréats technologiques** : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021)
- **Baccalauréat général** : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première à compter de la session 2021 (BOEN n°31 du 26 août 2021)



EPREUVES DE SPECIALITES BACCALAUREAT GENERAL

12 spécialités prévues par la réglementation :

Spécialités	Domaines au choix
Arts	arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou Danse ou histoire des arts ou Musique ou Théâtre ou Arts du Cirque (<i>non ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille</i>)
Biologie-écologie	
Education physique et pratiques et cultures sportives	
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	anglais ou allemand ou espagnol ou italien ou basque ou breton ou catalan ou corse ou créole ou occitan-langue d'oc ou tahitien
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	Latin ou Grec
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	



EPREUVES DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Spécialités prévues par la réglementation :

Séries	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de classe de 1 ^{ère}	Spécialités évaluées en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	- Chimie, biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	Biochimie-biologie	- Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire - Physique-chimie et mathématiques
STD2A	Physique-chimie	- Analyse et méthodes en design - Conception et création en design et métiers d'arts
STI2D	Innovation technologique	- Physique-chimie et mathématiques - Ingénierie, innovation et développement durable
STMG	Sciences de gestion et numérique	- Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	- Economie – gestion hôtelière - Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant	- Culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ou théâtrales - Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale